

Conseil municipal 10 novembre 2016

Il est ajouté une phrase au compte-rendu du dernier conseil : « En 2016, les ventes de bois ont rapporté 49 000€. 118 personnes se sont inscrites pour l'affouage. »

Programmation des investissements 2017

Remplacement canalisations AEP rue G. et P. Henry, rue de la gare et rue des Genêts
Enfouissement des réseaux secs rue Henri Duhaut
Logements au-dessus de l'annexe de la mairie
Fin du remplacement des lampadaires
Cimetière : installation de mini-caveaux
Chemin rural près de la station de traitement
Routes d'accès au lotissement des Lilas
Petits investissements : éclairage salle Tenlor...
Salle polyvalente : lave-vaisselle, rideaux...
Véhicule pour les services techniques
Acquisitions foncières éventuelles au centre bourg
Réfection de la rue Albert Thomas
Etudes pour la réfection de la rue Henri Duhaut (de la mairie au Petit Chariot)
Etudes pour l'aménagement de la maison Devoille

Tous ces projets vont être chiffrés et la programmation définitive n'interviendra qu'au moment du vote du budget.

A noter que, concernant les acquisitions foncières, le Conseil municipal mandate le Maire pour faire des propositions concernant la maison Champy et les terrains Thomas. Il émet un avis défavorable concernant toutes les autres acquisitions proposées.

Prix de l'eau et de l'assainissement

Le prix de l'eau actuel nous rend inéligible à toute subvention en 2017. Par ailleurs, il ne nous permet pas de continuer à investir dans le remplacement des canalisations. Décision est prise de l'augmenter de 15%. Il passera donc à 1,27 €/m³.

Concernant l'assainissement, il n'y aura pas de changement pour 2017.

Demande de l'ADMR

Notre salle d'automne est mise à disposition gracieusement deux fois par semaine (lundi et jeudi). Le conseil répond favorablement à la demande qui lui est parvenue concernant un troisième jour (mercredi), mais à la condition qu'une participation financière aux charges (chauffage, électricité, eau...) soit envisagée avec l'ADMR.

Services techniques

Monsieur Duhaut nous quitte en fin d'année, il ne sera pas remplacé.

Application de la loi Macron

En application de la loi dite « Loi Macron », le conseil municipal adopte une liste de 12 dimanches durant lesquelles les magasins de la zone commerciale pourront ouvrir.

Vœux du Maire : samedi 7 janvier 2017

Prochain conseil : vendredi 20 janvier 2017